



65

**Déclaration de la République du Congo sur le Rapport
National de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la
République Islamique de Mauritanie.**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue la délégation de la République Islamique de Mauritanie et la félicite pour la présentation de son rapport national.

La République du Congo se félicite de la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Mauritanie lors du second cycle de l'EPU. Il s'agit notamment :

- Du mécanisme national de prévention contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi que les cas des pratiques assimilées à l'esclavage ;
- De la promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain et la création de nouvelles institutions visant à renforcer le cadre Juridique du Comité des droits de l'homme ;
- De l'acceptation de la convention sur la protection des droits des personnes contre les disparitions forcées.

Le Congo apprécie favorablement la ratification des principaux instruments juridiques intervenue en décembre 2014, et qui porte sur :

- L'élimination de toutes les formes de discrimination sociale y compris à l'égard des femmes ;
- La protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Le protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention liée aux droits de l'enfant.

Nous encourageons la Mauritanie à poursuivre sa coopération avec les différents mécanismes Internationaux en charge des droits de l'homme, et à maintenir le rythme des ratifications des instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme.

Nous recommandons à la Mauritanie :

- D'améliorer son institution nationale des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris ;
- D'adopter des politiques facilitant l'accès des descendants d'esclaves à l'éducation et à l'emploi dans des conditions d'égalité.

Je vous remercie.